

LIENS SUPPLÉMENTAIRES

www.jgk.be.ch – Office cantonal des mineurs/Protection de l'enfant et de l'adulte

www.mvb-be.ch – Centre de puériculture canton de Berne – Conseils spécifiques concernant des questions de protection de l'enfant

www.reseau-accueil-extrafamilial.ch – Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance

www.comprendi.ch – Centre spécialisé bernois pour l'interprétation interculturelle

Etapes du repérage précoce observer et agir



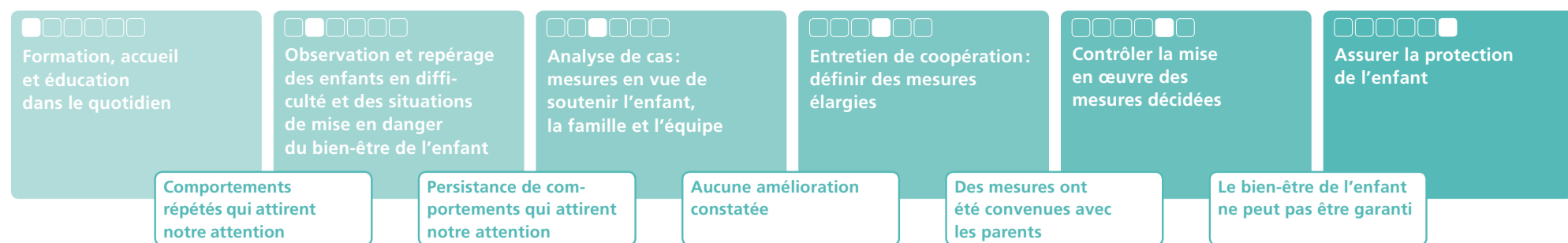
Guide pour l'analyse de situation et le repérage

Cette grille propose aux responsables hiérarchiques du domaine de la petite enfance une aide dans le développement d'un guide d'action interne à l'institution. Ce guide est censé servir au développement de l'organisation dans le domaine du repérage précoce des troubles du développement et de la mise en danger du bien-être de l'enfant. En partant de réflexions proposées, vous avez la possibilité de définir des processus, d'attribuer des responsabilités et d'introduire des instruments spécifiques dans l'institution. Cette grille est liée aux prescriptions pour la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant définies par l'Office cantonal des mineurs.

Terminologie : Santé bernoise utilise le mot repérage relatif au concept IP. Nous considérons le terme détection comme un synonyme.



Étapes du repérage précoce observer et agir



INSTITUTION	CONCEPTS	PROCESSUS	INSTRUMENTS	INTERNES
Le cadre institutionnel: clé de voûte des concepts relatifs à l'institution et à la pédagogie	– Est-ce que les concepts sont complets ?	– Quels outils sont mis à disposition ?	– Du temps est-il mis à disposition pour la planification et l'évaluation ?	– Comment la protection des données, l'obligation d'aviser ainsi que le droit d'accès au dossier sont-ils respectés ?
Instruments pour l'observation spécifique des enfants en situation de vulnérabilité	– Quelles connaissances et valeurs concernant le développement de l'enfant guident nos observations ?	– Quels instruments internes sont mis à disposition pour observer ?	O Coaching afin de développer et adapter les instruments d'observation	I Document Observation spécifique
Séances d'analyse de cas permettant de fixer des objectifs et de mettre en place des mesures adaptées	– Agender les séances	– Préparer un ordre du jour (quel modèle d'analyse ? Quels objectifs ? Mesures à mettre en place ? Cadre horaire)	O Formation concernant l'introduction à l'intervision	I Document Intervision
Outils pour la préparation et la réalisation d'entretiens de coopération avec les parents	– Disposons-nous des compétences professionnelles nécessaires au sein de l'entreprise / de l'autorité responsable ?	O Formation concernant les entretiens difficiles avec les parents et la gestion des phénomènes de résistance	I Document Entretien de coopération	
Contrôler les processus et les instruments au sein de l'entreprise / institution	– Le processus était-il ciblé ? Le bien-être de l'enfant a-t-il pu être assuré ?	– Est-il nécessaire d'apporter des corrections dans le processus en cours ?	– Quels processus devraient être améliorés ? Avons-nous besoin d'un approfondissement professionnel ?	– À quels obstacles souhaitons-nous prêter une attention particulière ?
Déroulement défini en cas d'avis de détresse soumis à l'APEA	– La collaboration avec un service externe est-elle nécessaire ? (p.ex. Centre de puériculture du canton de Berne, service social)	– Qui, dans l'exercice de quelle fonction, a pour mission de faire le rapport ?	– Qui doit être informé-e et sous quelle forme, à l'interne comme à l'externe ?	
Encouragement précoce; Garantir le bien-être de l'enfant	– Sur quelles bases repose notre action pédagogique ?	– Comment mettre en place des structures, des processus et des offres, afin qu'ils servent au bien-être de l'enfant ?	– Une observation systématique se justifie-t-elle ?	O Formation sur l'observation, la réflexion et la documentation – Cadre d'orientation
Observer de façon spécifique et ciblée l'enfant et son entourage	– Comment interprétons-nous le comportement de l'enfant ?	– Qu'est-ce qui nous aide à identifier les ressources et les stratégies de résolution de problèmes de l'enfant ?	– Comment accéder aux renseignements utiles concernant le milieu de vie de l'enfant ?	
Objectif de l'analyse de cas: Renforcer l'enfant et le soutenir dans la gestion de ses difficultés	– Comment la résilience peut-elle être encouragée et les capacités de l'enfant reconnues ?	– Quelles règles et structures pouvons-nous modifier en vue d'assurer le bien-être de l'enfant ?	– Un échange interdisciplinaire (jardin d'enfants, groupe de jeu etc.) est-il nécessaire ?	O Formation sur les facteurs de résilience
Renforcer l'enfant avant, pendant et après l'entretien avec les parents	– Quelles informations transmettre à l'enfant concernant l'entretien ? Qui s'en charge ? Quand et comment ?	– Comment reconnaissons-nous les ressources et le droit de participation de l'enfant ?		
Observer de façon spécifique et ciblée l'enfant et son environnement	– Les mesures étaient-elles adaptées ?	– Une amélioration du bien-être de l'enfant peut-elle être constatée dans un délai utile ?	– Les objectifs ont-ils pu être atteints ?	
Renforcer et soutenir l'enfant en situation de vulnérabilité	– Quelles ressources de l'enfant pouvons-nous renforcer ?	– Comment reconnaissons-nous les stratégies de résolution de problèmes de l'enfant ?	– L'enfant ou la famille bénéficient-ils du soutien professionnel approprié ?	– Comment l'enfant arrive-t-il à se développer au mieux ?
Former des partenariats éducatifs	– Quelle est notre idée d'un partenariat éducatif ?	– Comment utiliser les ressources des parents en tant «qu'experts» de leur enfant ?	– Comment tenir compte du contexte culturel familial ?	O Accompagnement de processus et formation concernant le partenariat éducatif – cadre d'orientation
Echange avec les parents au sujet de la manière dont l'enfant est perçu dans l'environnement respectif.	– Comment s'assurer d'un échange d'informations avec les parents ?	– Pour quels aspects de la vie de l'enfant une observation ciblée se justifie-t-elle ? A qui incombe la responsabilité d'informer les parents et comment ?	– Qu'est-ce qu'un cadre adéquat pour cet échange ?	– Prendre en compte la perspective des parents.
Objectif de l'analyse de cas: prendre en compte la situation familiale et la perspective des parents. Organisation de la collaboration	– De quelles ressources disposent les parents et quelles sont leurs difficultés ?	– Quel besoin de soutien ont les parents ? Quels sont les services spécialisés appropriés ?	– Comment la collaboration avec les parents peut-elle être établie dans le but d'assurer le bien-être de l'enfant ?	
Objectif de l'entretien: impliquer les parents dans la coopération, afin de garantir ensemble le bien-être de l'enfant, de définir des mesures claires, de rediriger les parents vers des services appropriés	– Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'entretien sont-ils clairs ?	– Les parents sont-ils prêts et capables d'accepter de l'aide ?	– Les mesures convenues peuvent-elles être contrôlées ?	I Conseils continus – Centre de puériculture du canton de Berne I Comprendi – service de traductions interculturelles
Rencontre bilan avec les parents, à une date définie afin de contrôler les objectifs et les mesures décidées	– Quelle est la perspective des parents concernant le bien-fondé des mesures mises en place ?	– Est-ce que la poursuite d'une collaboration avec les parents est possible ?	– Est-ce que les mesures correspondaient au besoin d'aide des parents ?	– Comment entretenons-nous la relation avec les parents ?
Informers les parents de façon transparente concernant les démarches qui vont suivre	– Quelle autorité ou quel service spécialisé est en mesure de fournir à l'enfant / à la famille le soutien nécessaire ?	– Quel cadre est adapté à cette information, qui est censé y participer ?	– Comment préserver un climat de confiance et de respect dans les relations avec les parents ?	
Tâches ayant un rapport direct avec le repérage précoce:	– Développement de processus de l'entreprise / institution (planning et évaluation, développement professionnel continu...)	– Représentation vers l'extérieur (parents, autorités, médias, école...)	– Gestion professionnelle des situations inhabituelles, également en cas de mise en danger aiguë du bien-être de l'enfant	Réflexions: – Les responsabilités sont-elles claires ? En fonction de l'organisation, ces dernières sont réparties de manière différente (direction d'entreprise / institution, direction pédagogique, direction, comité directeur) O Formation sur le repérage précoce
Reconnaître une possible mise en danger du bien-être de l'enfant et d'éventuelles difficultés de développement de manière différenciée, utilisation des aides à l'évaluation pour le repérage précoce de la mise en danger du bien-être de l'enfant	– Comment décidons-nous à quel moment une évaluation concernant la mise en danger du bien-être de l'enfant est nécessaire ? En cas de doute, toujours procéder à une évaluation!	I Aides à l'évaluation destinées aux spécialistes de la petite enfance (0 à 5 ans) pour la détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant – Office cantonal des mineurs		
Clarifier la responsabilité de la gestion du cas; lors d'une possible mise en danger du bien-être de l'enfant, la direction se charge avec les parents et les services spécialisés, de la gestion interne du cas	– Qui participe aux analyses de cas ?	– Quels services spécialisés sont en mesure de nous soutenir ?	– Quelles informations doivent être transmises à quel service supérieur ?	– Est-ce qu'une consultation concernant les questions de protection de l'enfant effectuée par un service spécialisé est nécessaire ? I Offre de coaching – Centre de puériculture canton de Berne
Mener l'entretien de coopération; rencontrer les parents avec respect et solliciter leur coopération	– Anticiper et être prêt à accueillir les réactions des parents au moment où des exigences leurs seront posées.	– Qui participe à l'entretien, qui le mène ?	– Qui d'autre doit également être impliqué ?	– Un coaching pour la préparation de l'entretien est-il nécessaire ?
Comment l'entretien est-il documenté ?	– Est-ce que tous les participants partent du même point de départ ?			
Coordonner le suivi; mener un entretien dans le cadre du repérage avec les parents	– Comment est-il possible de contrôler la mise en œuvre des mesures ?	– Peut-on contrôler le suivi avec le service spécialisé sollicité ?	– Qui, dans le réseau de l'entreprise / institution ou des parents, peut être impliqué comme soutien ?	– Des mesures supplémentaires doivent-elles être mises en œuvre afin d'atteindre l'objectif ?
Avis auprès de l'APEA en cas de mise en danger du bien-être de l'enfant; informer les parents	– Qui prend le lead ?	– Quels sont les professionnels impliqués ?	– Dans quel domaine le réseau devrait-il encore être renforcé ?	– Le risque d'une mise en danger du bien-être de l'enfant est-il grand ? (réfléchir à un avis de détresse à l'attention de l'APEA, si nécessaire à l'encontre de la volonté des parents, mais non sans les avoir informés). – Comment faire un bon debriefing ?
Mettre en œuvre le concept pédagogique; observation systématique de l'enfant	– Qui observe ?	– Qui est responsable de la transmission des faits observés à la direction ?	– Quels instruments utilisons-nous afin de consigner par écrit les observations et les réflexions ?	
Observer la situation de l'enfant et de son entourage de manière ciblée, vérifier la pertinence des observations, porter une réflexion et documenter	– Qui observe de façon ciblée les enfants dans leur quotidien ?	– Comment pouvons-nous accéder aux importantes informations supplémentaires ?	– Qui est responsable de l'évaluation, de la réflexion et de l'information à l'attention de la direction ?	
Au cours de l'analyse de cas, des objectifs et des mesures appropriés pour le soutien de l'enfant et de son entourage sont élaborés.	– Qui mène l'analyse de cas ?	– Comment pouvons-nous réaliser le mandat d'encouragement de l'enfant ?	– Comment intégrons-nous la perspective des parents ?	– Comment justifions-nous nos décisions au niveau professionnel ?
Prendre en charge et encourager l'enfant dans le contexte des défis qu'il rencontre	– Comment l'équipe est-elle informée à propos de l'analyse de cas ?	– Quelles ressources sont à notre disposition afin de pouvoir accompagner l'enfant de manière adéquate ?	– Comment pouvons-nous nous soutenir mutuellement, avons-nous besoin de conseils / supervision externes ?	
Contrôler les mesures convenues concernant la prise en charge externe	– Est-ce que nous disposons d'instruments appropriés afin de pouvoir contrôler les mesures ?	– Qui doit récolter et transmettre quelles informations ?		
Prendre en charge et encourager l'enfant en situation de vulnérabilité	– À propos de quel sujet l'équipe doit-elle être informée ?	– Afin de pouvoir faire notre travail pédagogique, avons-nous besoin du soutien spécifique à la problématique de l'enfant / de la famille venant d'un service spécialisé ?	– Comment a lieu l'analyse de cas ?	

O Offres de formation concernant les champs thématiques cités ci-dessus proposées par les professionnel-le-s du domaine promotion de la santé et prévention de Santé bernoise. En règle générale, nos offres sont gratuites.

I Instruments et informations supplémentaires (liens au verso) qui peuvent être obtenus à Santé bernoise: praevention@beges.ch.